



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

PROCÈS VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du mardi 19 décembre 2023 à 18H30

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 19 décembre à 18H30 dans la salle Aristide Briand en l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :

Madame	Martine	ROUCHON	Adjointe au maire, Vice-présidente
Madame	Marie	COMBELLE	Adjointe au maire, Administratrice
Madame	Valérie	FOURNIER	Conseillère municipale, Administratrice
Madame	Hélène	COURADES	Conseillère municipale, Administratrice
Monsieur	Baptiste	NOUGUIER	Conseiller municipal, Administrateur
Monsieur	Joël	BARDEL	Administrateur nommé

REPRÉSENTÉS :

Madame	Agnès	POTTIER-DUMAS	Maire – Présidente représentée par Madame Rouchon
Madame	Marie-Paule	BLADIER	Administratrice nommée représentée par Madame Fournier
Monsieur	Laurent	PASCAL	Administrateur nommé représenté par Madame Combelle

EXCUSÉ :

Monsieur	François	LASSALLE-CLAUX	Administrateur nommé
----------	----------	----------------	----------------------

ABSENT :

Monsieur	Olivier	FEVRIER	Administrateur nommé
----------	---------	---------	----------------------

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION :

Madame	Tania	KOZINA	
Madame	Marie-Odile	FROGER DELAPIERRE	
Monsieur	Jean-Luc	VALIERE - excusé	

Madame Rouchon explique qu'en raison de la très récente réévaluation de l'ensemble de ces tarifs de repas à destination des seniors, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de ne pas les augmenter au 1^{er} janvier 2024.

Approuvée à l'unanimité.

5 – SUPPRESSION DE L'AIDE MUNICIPALE DITE ARGENT DE POCHE AUX NOUVEAUX PENSIONNAIRES DE L'EHPAD LES MARRONNIERS A LEVALLOIS

Madame Rouchon informe qu'actuellement seuls les nouveaux entrants ayant l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) bénéficient de cette aide de 70€/mois.

Dans un souci d'équité, Madame Rouchon a proposé aux membres du Conseil d'administration de supprimer cette aide pour les nouveaux entrants à l'EHPAD les Marronniers à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette aide aura donc vocation à disparaître et ces financements alloués à d'autres actions à vocation sociale.

Approuvée à l'unanimité.

6 – PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AUX COUTS D'ABONNEMENT A UN SYSTEME DE TELEALARME EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES DE 60 ANS OU PLUS – CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE – ANNEE 2023

Dans le cadre de la politique sociale de maintien à domicile, le CCAS propose la téléassistance. Ce service s'adresse à tout levalloisien (âgé de 60 et plus et/ou en situation de handicap) souhaitant rester à domicile en toute sécurité.

Au titre de ce dispositif, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine apporte une participation financière au CCAS aux coûts d'abonnement.

Le montant de la participation financière, pour l'année 2023, que le Département s'engage à verser s'élève à 21 459.19 € *contre en 2022 19 929 €.*

La Convention définit les modalités de versement de cette subvention de fonctionnement.

Approuvée à l'unanimité.

7 – RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – ETAT D'AVANCEMENT DU PLAN D' ACTIONS 2021-2023 ET PRESENTATION DU NOUVEAU PLAN D' ACTIONS 2024-2026

Madame Rouchon informe que ce rapport concerne la situation en matière d'égalité intéressant le fonctionnement de la Collectivité ainsi que les politiques qu'elle mène sur son territoire.

Il s'agit de la présentation du bilan de la politique de la collectivité en matière d'égalité professionnelle : recrutement, formation, temps de travail, promotions, conditions de travail, rémunération et articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Le plan pluriannuel d'actions 2021-2023 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes arrive à échéance.

Aussi, il y a lieu de présenter le nouveau plan d'actions 2024-2026 en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

En réponse à Monsieur Nougier, Madame Kozina confirme qu'il s'agit bien du même rapport présenté le mois dernier au conseil municipal.

Madame Kozina indique qu'il s'agit de réactualiser tout simplement le contrat de bail et de proposer également un règlement intérieur venant préciser l'organisation interne de ces deux résidences.

Madame Rouchon propose de passer au vote de la présente délibération.

Approuvée à l'unanimité.

À l'issue de l'ordre du jour, Madame Rouchon remercie l'ensemble des participants de leur présence, les informe du prochain Conseil d'Administration qui se tiendra le lundi 26 février 2024 à 18h30, dans la salle Aristide Briand, de la mairie et souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée,
Madame la Vice-présidente lève la séance à 18 h 50.



Pour extrait conforme.
P/Madame le Maire - Présidente,


Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS